



**Syndicat national Force Ouvrière des
infirmiers-ières de l'éducation
nationale**

snfoien.france@gmail.com

 [Infirmiers infirmieres scolaires FO](#)

Audience au ministère de l'éducation nationale le 02 octobre 2017

La délégation SNFOIEN composée de Franciane RODRIGUEZ (Secrétaire générale), Sandra MARQUES (Secrétaire générale adjointe), a été reçu en audience ministérielle par Isabelle BOURHIS conseillère sociale, chargée des partenariats et de la vie scolaire, Veronique GASTE, cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité (DGESCO), Thierry DELANOE, vice-directeur de la DGRH.

Nous avons été invités par le ministère à cette audience, pour poursuivre et préciser certains points.

- Le ministère nous confirme qu'aucune suppression de poste n'est envisagée pour les IDE scolaires. Il n'y a pas d'informations à ce jour sur des créations de postes. Nous continuons à revendiquer la création de postes. Aucun rattachement des IDE à d'autres ministères n'est prévu.

- Nous avons interpellé le ministère sur les évolutions de carrières actuellement impossibles pour les IDE. Nous avons expliqué que la profession D'IDE scolaire est à fort risques psycho-sociaux car nous décidons seuls-les de nos actes propres, nous sommes sollicités pour tous événements médicaux, psychologiques et sociaux et devons être des relais et soutient des élèves, des enseignants, des parents et conseillers techniques du chef d'établissement. Les IDE doivent pouvoir changer de fonctions au sein de l'éducation nationale. Nous demandons des passerelles vers d'autres fonctions et concours (CPE, chef d'établissement, enseignants...). Le ministère est très intéressé par notre demande et va étudier les diverses possibilités (VAE, master, ancienneté, ...). Le ministère nous fait remarquer que certains postes d'ICTD ne sont pas pourvus : nous répondons que les postes d'ICTD et ICTR ne sont pas des promotions car il n'y a pas d'augmentation de salaire et pas de fonction d'encadrement.

- Nous rappelons au ministère que les missions des IDE scolaires sont détournées et non respectées ce qui est préjudiciable à l'élève et aux IDE qui ne peuvent assurer leurs missions. Nous observons des glissements de missions vers les IDE scolaires, c'est le cas pour les visites de 6 ans, la gestion des PAI, PAP, PPS, visites pour travaux réglementés, accidents du travail, secrétariat médical et autres...

Le ministère nous répond qu'un travail avec le ministère de la santé est encore en cours pour

trouver des solutions au manque de médecin. De plus une refonte des missions des médecins et des infirmières pourrait avoir lieu en ce qui concerne la visite des 6 ans, pour le moment rien n'est acté. Nous rappelons au ministère que la visite de la 6ème année est une visite médicale avec notamment le dépistage des troubles des apprentissages, qui ne relève pas du décret régissant nos actes professionnels dit « décret de compétence ».

Le ministère nous assure que personne ne peut pour le moment se prononcer sur cette question et qu'elle fera l'objet de groupe de travail en octobre-novembre auxquels SNFOIEN participera.

Nous demandons à ce que le ministère communique vers les rectorats un rappel des missions des IDE,

- Parcours éducatif de santé et démarche d'éducation à la santé : SNFOIEN demande que de véritables démarches d'éducation à la santé basées sur l'atteinte des 10 compétences psychosociales soient mises en place. Actuellement, beaucoup d'IDE et d'EPL n'arrivent pas à mettre en place ce parcours éducatif de santé en raison du manque de formation, de transversalité avec les personnels éducatifs et pédagogiques et des demandes hors missions qui grèvent notre temps.

- Échanges de pratiques : SNFOIEN revendique l'accès à des groupes de pratiques pour toutes les IDE scolaires, ils sont réclamés depuis longtemps par les collègues pour sortir de l'isolement et pour améliorer leur professionnalisation, ils sont trop peu nombreux sur le territoire et à l'appréciation des rectorats. Le ministère souligne l'importance de cette demande et prend note.

- Contractuels

Suite à notre signalement, M.DELANOE, vice directeur de la DGRH demande que nous fassions « remonter » les académies dans lesquels les contractuels ont des contrats de 10 mois renouvelés. Ces pratiques ne devraient pas avoir cours. CONTACTEZ-NOUS si vous êtes dans cette situation.

- B.O. de janvier 2000 sur l'organisation des soins et des urgences. Nous soulignons encore, son caractère obsolète et dangereux. Le ministère nous dit qu'il est en cours de réfection depuis 2008, qu'en 2015 aurait dû sortir un nouveau BO. Il va faire à nouveau l'objet d'un groupe de travail car il pose de nombreux questionnements notamment juridiques et qui mettent la responsabilité de l'IDE directement en jeu. Nous revendiquons un BO en urgence, qui soit une protection et non une mise en danger des IDE.

- PSC1 : Mme GASTE nous explique que le ministère a formé 100 formateurs de formateurs supplémentaires (passant leur nombre de 200 à 300) ayant pour objectifs d'augmenter le nombre de formateurs de 7000 à 10000. Chaque académie choisit le nombre de formateurs qu'elle souhaite former. 95 % des formateurs sont des IDE. Ces formations pèsent sur le quotidien des IDE dont nombreux subissent des pressions de leur hiérarchie pour atteindre les objectifs de la circulaire à savoir 50 % des élèves de 3^e en 2016, 60 % en 2017 et 70 % en 2018, le pourcentage d'élèves restant doit être formé au GQS. SNFOIEN rappelle que le PSC1 ne fait pas parti de nos missions, que les IDE formatrices volontaires doivent pouvoir choisir le nombre de sessions en fonction du profil de leur poste et peuvent choisir d'arrêter de former.

- Ordre national des IDE : SNFOIEN demande encore l'arrêt de l'obligation de l'inscription à l'ONI

et dénonce les pressions sur les IDE par certains rectorats ou par l'ONI par le biais de sociétés de recouvrement et l'arrêt de l'inscription obligatoire pour passer le concours d'IDE scolaire. Le ministère nous affirme que ce dossier est en cours de discussion.

- Dossier de santé : nous évoquons le dossier de soins et de santé de l'élève qui permettrait un suivi plus aisé et efficient de l'élève. Le ministère nous dit qu'un dossier est en cours d'élaboration (diapason) dans lequel les médecins, IDE, ASS pourraient partager des données.

Nous continuons à suivre ces dossiers et les autres que nous n'avons pas pu aborder cette fois ci.

Les contacts entre IDE et syndicats sont bien évidemment confidentiels !

snfoien.france@gmail.com



[Infirmiers infirmieres scolaires FO](#)